

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 1^{er} DECEMBRE 2006

DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le vendredi 1^{er} décembre 2006 à 14h30 à l'I.A.V., à La Roche-Bernard, sous la Présidence de Monsieur Yvon MAHE.

Étaient Présents :

- M. Yves DANIEL, Conseiller Général de Loire-Atlantique
- M. Charles MOREAU, Conseiller Général de Loire-Atlantique
- M. Jean THOMAS, Conseiller Général du Morbihan
- M. Marcel HAMEL, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- M. Jean-Michel BOLLE, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Mme Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan

Étaient excusés :

- M. Gilbert MENARD, Conseiller Général d'Ille et Vilaine, ayant donné pouvoir à M. HAMEL
- M. Christian CANONNE, Conseiller Général de Loire-Atlantique
- M. Joël LABBE, Conseiller Général du Morbihan
- M. Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan, ayant donné pouvoir à Mme ANNEE
- M. Michel GAUTIER, Conseiller Général d'Ille et Vilaine

Assistaient également à la séance :

- M. Michel ALLANIC, Directeur I.A.V.
- Mme Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

.../...

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 1^{er} DECEMBRE 2006**

I – QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET DE PERSONNEL
3 – emploi permanent de barragiste : Modification

Il est proposé au Conseil d'Administration de procéder à la transformation d'un emploi de barragiste dans les services de l'IAV. Le Comité Technique Paritaire, réuni le 26 septembre 2006, a donné un avis favorable sur cette suppression d'emploi, suivi d'une création.

BARRAGISTE	
Nature des fonctions	Exploitation et maintenance du barrage d'Arzal et de ses installations
Grade actuel (à supprimer)	Agent Technique Territorial
Grade (à créer)	Agent Technique Qualifié
Niveau de rémunération	Grille indiciaire et régime indemnitaire du grade
Date d'effet	1 ^{er} janvier 2007

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- Décide la transformation de cet emploi dans les conditions proposées ;
- Précise que les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'exercice 2007 ;
- Charge le Président d'accomplir toutes démarches et signer toutes pièces afférentes.

LE PRÉSIDENT

Y. MAHE

